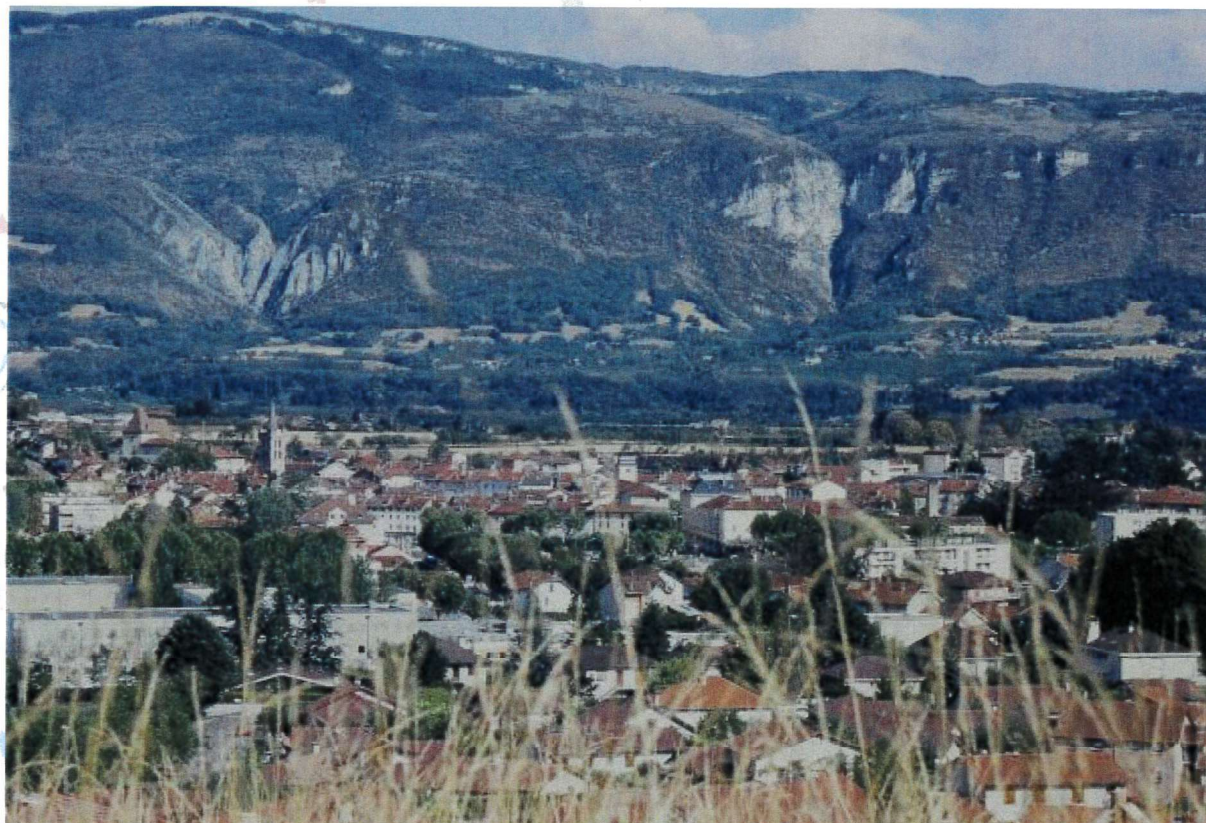


REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE



35ème RALLYE NATIONAL DE ST MARCELLIN

PEA

COEFFICIENT 4

LES 30 JUIN et 1^{er} JUILLET 2023

TOUTES LES INFOS DU RALLYE SUR www.asa.stmarcellinoise.fr

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME – HORAIRES

DESIGNATION	DATE	HORAIRE	LIEU
Parution du règlement	Lundi 1 Mai 2023	8h00	asa.stmarcellinoise.fr
Ouverture des engagements	Lundi 1 Mai 2023	8h00	asa.stmarcellinoise.fr
Clôture des engagements	Lundi 19 Juin 2023	00 h00 (cachet poste faisant foi)	2 Av du Collège, St Marcellin asa.stmarcellinoise.fr
Mise à disposition du carnet d'itinéraire (Road book)	Samedi 24 juin 2023	8h00 à 18h00	Club housse du rugby ave du Dr
	Dimanche 25 juin 2023	8h00 à 18h00	CARRIER St Marcellin
	Vendredi 30 juin 2023	8h00 à 14h00	Salle polyvalente St Marcellin
Vérifications Administratives	Vendredi 30 juin 2023	12h00 à 16H45	Salle polyvalente 3 Av de la Santé St Marcellin
Vérifications Techniques	Vendredi 30 juin 2023	12h15 à 17H00	Place du Champ de Mars St-Marcellin
1ère Réunion du Collège des commissaires sportifs	Vendredi 30 juin 2023	16H00	Salle P.C ASA St Marcellinoise 2 Ave du Collège St Marcellin
Publication des équipages admis au départ et des heures & ordres de départ de la 1ère étape	Vendredi 30 juin 2023	18H30	Parc fermé Place de Champ Mars St Marcellin
Départ de la 1ère étape - 1ère voiture	Vendredi 30 juin 2023	20H00	Parc fermé Place du Champ de Mars St Marcellin
Arrivée 1ere étape	Vendredi 30 juin 2023	21h36	Parc fermé
Affichage des résultats de la 1ère étape et des heures et départs de la 2ème étape	Vendredi 30 juin 2023	00H30	Parc fermé Place de Champ de Mars St Marcellin
Départ de la 2ème étape – 1ère voiture	Samedi 1 Juillet 2023	08H00	Parc fermé Place de Champ de Mars St Marcellin
Arrivée 2 ^{ème} étape	Samedi 1er juillet 2023	20h04	Parc fermé
Permanence du Rallye	Vendredi et samedi	Toute la journée	Salle Polyvalente, Av de la santé St Marcellin
Publication des résultats du Rallye	Samedi 1 Juillet 2023	A partir de 22H30	Parc fermé Place de Champ de Mars St Marcellin
Remise des Prix	Samedi 1 Juillet 2023	A partir de 20h00	Parc fermé sur le Podium

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile St Marcellinoise organise les 30 juin et 1er Juillet 2023, en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'Association Sport Mécanique St Marcellinois, en tant qu'organisateur technique, le rallye National de St Marcellin de coefficient 4 :

35ème RALLYE NATIONAL DE ST MARCELLIN

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Rhône Alpes le **06 /04/2023**, sous le N° **16**, et a reçu le permis d'organiser de la FFSA N° en date du //2023



Organisateur Administratif	
Nom ASA ST MARCELLINOISE	ASA ST MARCELLINOISE
Président BECT FABRICE	BECT FABRICE
Adresse	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MARCELLIN
Téléphone	04/57/33/16/69
Email	asa.stmarcellinoise@gmail.com
Site Internet	asastmarcellinoise.fr
Secrétariat du rallye jusqu'au jeudi 30 Juin 2022	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MARCELLIN
Permanence du rallye le vendredi 30 Juin 2023 et 1 juillet 2023	Salle polyvalente, avenue de la Sante, 38160 SAIN T MARCELLIN

Organisateur Technique	
Nom SPORT MECANIQUE ST MARCELLINOIS	SPORT MECANIQUE ST MARCELLINOIS
Président WILLY QUIRON BLONDIB	WILLY QUIRON BLONDIN
Adresse	2 Avenue du Collège, 38160 SAINT MARCELLIN
Téléphone	04/57/33/16/69
Email	asa.stmarcellinoise@gmail.com
Site Internet	asastmarcellinoise.fr
Secrétariat du rallye jusqu'au jeudi 29 Juin 2023	2 Avenue du Collège, 38160 SAINI MARCELLIN
Permanence du rallye le vendredi 30 Juin 2023 et 1 juillet 2023	Salle polyvalente, avenue de la Sante, 38160 SAIN T MARCELLIN

1.1. OFFICIELS

Fonction	Nom - Prénom
Observateur FFSA	LEMMENS Georges
Collège des Commissaires Sportifs	
Président	Patrick SAILLET
Membre	Armand AGOSTHINO
Membre	Emmanuel VEYRET
	Adrien AGIER (stagiaire)
Secrétaire du collège	Martine CELLE
Directeur de Course	Daniel BERTHON
Directeur de course adjoint (PC)	Denis MOCELLIN
Directeur de course adjoint (PC)	Bruno MUSELI
Directeur de course adjoint (PC) / nouveau départ	Daniel VERNET
Directeur de Course (voiture tricolore)	Laurent BENOIT
	Paul DURAND (stagiaire)
Directeur de courses aux ES	Evelyne LAPALUS
Intermédiaire de course aux ES	Christian GIBILY
	Nathalie VAILLANT
Directeur de course aux ES	Maxime LUSSIANA

Directeur de courses aux ES	Catherine DESHAYES
	Jean Luc DESHAYES
	Franck BELLET
Médecin chef	RIGAUT Claude
Chargé de relations concurrents	JEUNE Valérie COINCHELIN Olivier PITARCH Floréal SIMON Sylvie VHC
Commissaire Techniques (responsable) / nouveau départ	Sylvie DALPAOS
Commissaire Technique	Jean-Michel OTTTAVI
Commissaire Technique	Yannick BOSSEAU
Commissaire Technique	Christophe BIAGIONI
Commissaire Technique	Sébastien MASCLAUX
Commissaire Technique responsable VHC MAXIMUM 10 VOITURES VHC	Bernard COQUET
Véhicule 000	Jean Paul MAILLET
Véhicule 00	Ludovic PION
Véhicule 0 VHC	Jérôme DOREY/Philippe ROUX BERNARD
Véhicule 0	Arnaud BERTACCHINI
Speaker	GAVARD Philippe
Véhicule Info	Jérémy GUYOT
Véhicule Info	Evelyne BOUNIOL
Véhicule Damier	Franck ROGNIN / René LAMILDI
Juge de Fait	Michel PETEX-MUFFAT
Juge de Fait	Christian CHAZAL(stagiaire)
Commissaires Publicité	Michel PETTEX MUFFAT/Christian CHAZAL
Chargé des relations avec la presse	Valérie JEUNE / DOLORES JUEN
Chargé relation avec commissaires	MAZOYER Joris Alain REYNIER

1.2. ELIGIBILITE

Le 35ème Rallye National du St Marcellin compte pour :

- ✓ La coupe de France des Rallyes 2023 – Coefficient 4
- ✓ Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile RHONE-ALPES

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications Administratives auront lieu :

Vendredi 30 Juin 2023 de 12h00 à 16h45

Salle polyvalente, 3 Ave de la santé, St Marcellin 38160

ATTENTION !

Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations individuelles seront disponibles sur le site internet asa.stmarcellinoise.com et Facebook

Les vérifications techniques auront lieu :

Vendredi 30 Juin 2023 de 12h15 à 17H00

Place du Champ de Mars, St Marcellin

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage du Péage, Chemin des Echavagnes

38160 St Marcellin

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € .ttc

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 35^{ème} Rallye National de St Marcellin, doit adresser la demande d'engagement ci jointe dûment complétée, signée avant le Lundi 19 juin 2023 minuit, (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

ASA ST MARCELLINOISE
2 Avenue du Collège
38160 SAINT MARCELLIN

Mail : asa.stmarcellinoise@gmail.com

Téléphone : 04/57/33/16/69

Portable : 06/72/00/88/41

En accord avec l'article 312 du CSI, les équipages auront la possibilité de s'engager via un formulaire d'engagement électronique. Les conditions d'engagement ou de désistement seront les mêmes que pour un engagement papier. Pour s'engager numériquement, veuillez cliquer sur le lien suivant :

www.asastmarcellinoise.fr

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures maximum (Moderne et VHC)

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés suivant la réglementation FFSA :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 580 €
- Sans publicité facultative des organisateurs : 1 160 €

Réductions pour les licenciés de l'ASA St Marcellinoise :

- Pilote licencié ASA : - 20€
- Copilote licencié ASA : - 20 €
- Participation au rallye de st marcellin2022 - 30 €

Les Réductions sont cumulables

Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100 € par véhicule pour le transpondeur

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement à l'ordre de SPORT MECANIQUE ainsi que les documents suivants :

- ✓ Photocopie des permis de conduire du pilote et copilote
- ✓ Photocopie de la licence du pilote et copilote

Les chèques seront remis en banque à partir du mardi 27 juin 2023.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés, dans les cas suivants :

- Aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé
- Si le rallye venait à être annulé

L'organisateur remboursera avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. La retenue sera :

- De 30 % pour des demandes reçues 8 jours et plus avant la date du rallye
- De 50 % pour des demandes reçues jusqu'aux vérifications

3.2. *EQUIPAGES*

Conforme au règlement standard FFSA

3.3. *ORDRE DE DEPART*

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. *VOITURES ADMISES*

Conforme au règlement standard FFSA

4.3. *ASSISTANCE*

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance défini sur le carnet de l'itinéraire.

Avenue de la saulaie St Marcellin

UNE PROTECTION EST OBLIGATOIRE SOUS LES VEHICULES A L'ASSISTANCE (sous peine de pénalité)

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES - PUBLICITE

5.1. *IDENTIFICATION DES VOITURES*

Conforme au règlement standard FFSA

5.2. *PUBLICITE*

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement.

Additif à venir

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. *DESCRIPTION*

Le 35ème Rallye National de St Marcellin représente un parcours TOTAL

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 11 épreuves spéciales pour une longueur totale chronométrée de

Les épreuves spéciales sont : **VENDREDI 30 juin 2023** KM ES = 16,4 KM Liaison = 14,9 KM TOTAL= 31,3

- ES 1 ST MARCELLIN/VARACIEUX : 7,1 KM
- ES 2 MURINAIS/VARACIEUX : 9,3 KM
- **LE SAMEDI 1er JUILLET**
 - ES 3 / 6 / 9 ST MARCELLIN/VARACIEUX 18,2 KM
 - ES 4/7/10 CHASSELAY/SERRE -NERPOL/VATILIEU 11,8 KM
 - ES 5 /8 /11 ROYBON/ST APPOLINARD/DIONAY 11,0 KM
 - **TOTAL DES 2 JOURS** :KM ES =139,4 KM LIAISON = 199,7 KM TOTAL = 339,1

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe (voir annexe 1)

6.2. **RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6. Les reconnaissances auront lieu sur 2 jours et demi (Le nombre de passage est limité à **3 maximum**) à savoir :

- Samedi 24 juin de 8h00 à 18h00
- Dimanche 25 juin de 8h00 à 18h00
- Vendredi 30 juin 2023 de 8h00 à 14h00

Le carnet d'itinéraire (Road-Book) sera distribué le samedi 24 et dimanche 25 juin à Club house du rugby de St MARCELLIN SMS avenue Dr Carrier
Le vendredi 30 juin à la salle polyvalente de St Marcellin

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 **LES SIGNES DISTINCTIFS DES COMMISSAIRES**

Commissaire de route = chasuble orange ; Chef de poste = Chasuble orange barrée

7.5.17.3P

Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage même au ralenti, où sur les bas-côtés est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents eux-mêmes resteront à leur charge. Le concurrent renonce par ailleurs à tous recours contre l'organisateur ou un des membres de l'organisation en cas de sortie de route de son véhicule ou en cas de collision avec un autre concurrent.

ARTICLE 8. PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement de la Coupe de France des Rallyes 2023

ARTICLE 10. PRIX – COUPES

La remise des prix se déroulera le samedi 1 Juillet 2023 à **partir de 20h00**, sur le podium d'arrivée place du champ mars, au parc fermé.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

GENERAL	CLASSEMENT	80 à 110 PARTANTS	+ de 110 PARTANTS
	1 ^{ER}	625 €	1015 €
	2 ^{ème}	435 €	580 €
	3 ^{ème}	290 €	290 €
	4 ^{ème}	145 €	145 €
	5 ^{ème}		70 €
CLASSE	C LASSEMENT -5 PARTANTS	5 à 15 PARTANTS	+ 15 PARTANTS
	1 ^{ER} 290 €	580 €	580 €
	2 ^{ème} 145 €	290 €	290 €
	3 ^{ème}	145 €	145 €
	4 ^{ème}		70 €
COUPE DAMES	440 €		
MONTANT TOTAL DES PRIX			32780 €

Les équipages classés qui ne participeraient pas à la remise des prix, perdront le bénéfice de leur gain.

Le classement Scratch sera mis à disposition sur le site de l'ASA : asastmarcellinoise.fr

Tous les arrivants à la fin du Rallye auront une coupe d'arrivée